



Direction de l'intérieur et de la justice
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25
3071 Ostermundigen
+41 31 633 43 60
hrabe@be.ch
www.hrabe.ch

Société à responsabilité limitée: modifications générales

Raison de commerce (conformément à l'inscription au registre du commerce)

Siège (conformément à l'inscription au RC)

N° IDE (conformément à l'inscription au RC)

CHE-

1. Nouvelle raison de commerce

2. Nouveau siège

3. Nouveau domicile

Locaux propres:

Adresse de domiciliation (c/o):

4. Autre nouvelle adresse, le cas échéant

5. Radiation de l'adresse suivante

6. Nouvelle date des statuts

7. Nouveau but

8. Nouveau capital social

--

9. Nouvelles parts sociales

Nombre, valeur nominale:	Parts sociales privilégiées
Nombre, valeur nominale:	Parts sociales à droit de vote privilégié

10. Nouveaux privilèges, le cas échéant

Les parts sociales privilégiées accordent des droits de priorité en termes de	dividendes produit de la liquidation droit de souscription
---	--

11. Nouvelle restriction à la transmissibilité

Les statuts règlent la cession de parts sociales en dérogation à la loi.
--

12. Nouvelles obligations d'effectuer des versements supplémentaires et de fournir des prestations accessoires

Les statuts prévoient des obligations d'effectuer des versements supplémentaires pour les associés et les associées.
Les statuts prévoient des obligations de fournir des prestations accessoires, des interdictions de faire concurrence pour les associés et les associées, des droits de préférence, de préemption et/ou d'emption des associés et des associées ou de la société ou encore des peines conventionnelles.
Les obligations statutaires d'effectuer des versements supplémentaires pour les associés et les associées sont supprimées.
Les obligations statutaires concernant la fourniture de prestations accessoires, les interdictions de faire concurrence pour les associés et les associées, les droits de préférence, de préemption et/ou d'emption des associés et des associées ou de la société ou les peines conventionnelles sont supprimées.

13. Nouveaux organes de publication

Nombre	Droits:
--------	---------

14. Nouvelles communications aux associés et aux associées

--

15. Nouveaux organes de publication

FOSC	Autres:
------	---------

16. Nouvel organe de révision ou nouvelle renonciation au contrôle restreint

Nom/raison de commerce de l'organe de révision	N° IDE:
La société renonce à un contrôle restreint à partir de l'exercice débutant le	

17. Augmentation du capital par des apports en nature et/ou des reprises de biens

--

18. Augmentation du capital par compensation

--

19. Augmentation du capital par conversion de fonds propres dont la société peut disposer librement

--

20. Contenu et valeur d'avantages particuliers, le cas échéant, découlant des nouveaux statuts

--

21. Réduction du capital

Réduction ordinaire du capital
Réduction du capital par suite de pertes
Réduction et augmentation simultanée du capital social le portant au niveau actuel ou à un montant supérieur

22. Fusion

--

23. Scission

--

24. Transformation

--

25. Transfert de patrimoine au sens de la loi sur la fusion

La société transfère, conformément au contrat de transfert de patrimoine du Date

des actifs d'un montant de
et des passifs envers des tiers d'un montant de Montants

à l'entité juridique suivante:

Raison de commerce/nom	Siège	Numéro IDE
<input data-bbox="209 712 761 772" type="text"/>	<input data-bbox="799 712 1131 772" type="text"/>	<input data-bbox="1163 712 1522 772" type="text"/>

Contre-prestation

26. Dissolution

La société a été dissoute, conformément à la décision de l'assemblée des associés du

27. Inscription de nouvelles personnes ou changements concernant les personnes inscrites

Nom de famille ¹	Prénom ²
<input data-bbox="209 1173 828 1232" type="text"/>	<input data-bbox="903 1173 1522 1232" type="text"/>

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste ³	Sexe / titres universitaires ⁴				
<input data-bbox="209 1294 828 1355" type="text"/>	<table border="1"><tr><td>m</td><td>f</td><td>Dr</td><td>Prof.</td></tr></table>	m	f	Dr	Prof.
m	f	Dr	Prof.		

Lieu d'origine ou nationalité ⁵	Domicile
<input data-bbox="209 1415 828 1473" type="text"/>	<input data-bbox="903 1415 1522 1473" type="text"/>

Fonction ⁶	Droit de signature ⁷
<input data-bbox="209 1536 828 1594" type="text"/>	<input data-bbox="903 1536 1522 1594" type="text"/>

Nombre et valeur nominale des parts sociales:

Nouvelle inscription

Modification

Nom de famille¹

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Fonction⁶

Nombre et valeur nominale des parts sociales:

Nouvelle inscription

Prénom²

Sexe / titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Domicile

Droit de signature⁷

Modification

Nom de famille¹

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Fonction⁶

Nombre et valeur nominale des parts sociales:

Nouvelle inscription

Prénom²

Sexe / titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Domicile

Droit de signature⁷

Modification

Nom de famille¹

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Fonction⁶

Nombre et valeur nominale des parts sociales:

Nouvelle inscription

Prénom²

Sexe / titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Domicile

Droit de signature⁷

Modification

Nom de famille¹

Prénom²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nombre et valeur nominale des parts sociales:

Nouvelle inscription

Modification

¹ Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

² Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

³ L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

⁴ Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

⁵ Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers.

⁶ A indiquer obligatoirement pour l'associé ou l'associée; dans les autres cas, il est possible d'inscrire «sans fonction».

⁷ Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

28. Radiation des personnes inscrites

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

29. Pièces justificatives remises

1. Réquisition d'inscription
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.

9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.

30. Commande d'un extrait du registre du commerce (facultatif)

Extrait du registre du commerce après la publication dans la FO SC (40 fr.)	Nombre:
Extrait du registre du commerce avant la publication dans la FO SC (120 fr.)	Nombre:

31. Signature(s) de la ou des personne(s) requérant l'inscription

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

32. Signature de la ou des nouvelle(s) personne(s) disposant du droit de signature

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

Les nouvelles personnes disposant du droit de signature ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport, une carte d'identité ou un titre de séjour suisse valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, sur papier, elle doit être légalisée par un officier public (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1 ORC). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.

Coordonnées

La présente feuille ne constitue pas une pièce justificative pour l'inscription au registre du commerce. Veuillez la remettre (non imprimée ou remplie en recto verso) afin que les indications ne soient pas soumises à la publicité du registre du commerce.

Adresse postale de livraison

Adresse électronique de livraison

Adresse de facturation des émoluments

**Coordonnées de la personne à contacter
(questions, etc.)**